Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260305-B_2026_03_05_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 27 février 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le jeudi 5 mars 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ (à partir de la délibération n° B-2026-03-05-02)
- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Excusés :

- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Éric JOUSSEAUME

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260305-B_2026_03_05_15-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 5 mars 2026	N° Acte : B-2026-03-05-15
Objet : Les amis de la baie d'Audierne : subvention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

L'association des amis de la baie d'Audierne a été créée en mai 2019. Elle a comme objectif de fédérer les énergies et les idées pour faire vivre la maison de la baie d'Audierne et également d'organiser des événements permettant la découverte autour des thèmes : nature, patrimoine et littoral. Elle regroupe aujourd'hui près de 150 adhérents.

L'association occupe une partie de la maison de la baie d'Audierne avec l'accord de la CCPBS (gestionnaire) et du conservatoire du littoral (propriétaire).

L'association a fait part de son bilan 2025 à la CCPBS : 5 400 visiteurs et 11 conférences organisées (780 participants) les mercredis de l'été. L'association a mis en œuvre un programme d'animations qui a mis à l'honneur une exposition dessins grand format de l'univers du dessinateur Alain GOUTAL.

L'exposition prévue en 2026 est présentée ci-dessous :

Salle 1	Accueil : nouvelle exposition de photos sur divers points de la baie, ainsi qu'un aquarium "Les petites bêtes de l'estran".
Salle 2	Projection du film sur le baguage des oiseaux à Trunvel.
Salle 3	Deux nouvelles expositions : "Le plancton" et "Le puffin des Baléares", accompagnées de cinq diaporamas sur les différents milieux de la baie, ainsi qu'un nouveau film de Jean-François CORNUET sur les oiseaux de la baie.
Salle 4	Film réalisé par les amis de la baie sur l'invité de 2026, Yann LESACHER, carnettiste qui arpente le GR 34 depuis une quinzaine d'années pour croquer des paysages et des personnages que l'on retrouve dans ses albums "Une Bretagne par le contour".
Salle 5	Grands panoramiques de la baie d'Audierne, de Penmarc'h à la pointe du Raz, ainsi qu'une exposition sur l'histoire du concasseur à galets de Tréguennec.
Salle 6	Nouvelle exposition principale en grands formats des dessins de Yann LESACHER le long du GR 34.
Salle 7	Le film "Voyage au-dessus de la baie".
En extérieur	Deux nouvelles expositions en grands formats : les pardons bigoudens au début du XX^{e} siècle et les principaux phares du Finistère.

Un cycle de conférences les mercredis est également prévu sur les mois de juillet et août 2026.

Cette exposition sera ouverte tous les jours de 14 h 00 à 19 h 00, du 15 mai au 15 septembre, puis 14 h 00 à 18 h 00 les week-ends jusqu'au 31 octobre 2026. Une prestation de 4 mois est prévue pour l'accueil du public via une personne en auto-entreprenariat afin d'épauler les bénévoles. L'entrée est libre et gratuite.

Le programme et l'objet de l'association sont complémentaires des actions de la CCPBS et de la CCHPB en matière de valorisation, d'animation des espaces naturels et des missions d'éducation développées par les animateurs nature de la CCPBS.

L'association présente un budget prévisionnel 2026 qui s'élève à 26 700 euros.

Par courriel du 6 octobre 2025, l'association demande à chacun des deux EPCI bigoudens (CCHPB et CCPBS) une subvention de 4 500 euros soit un total de 9 000 euros, comme présenté dans le tableau en annexe.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260305-B_2026_03_05_15-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 5 mars 2026	N° Acte : B-2026-03-05-15
Objet : Les amis de la baie d'Audierne : subvention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

La commission espaces naturels de la CCPBS du 2 décembre 2025 n'a pas pu émettre d'avis quant à la demande de subvention 2026 de 4 500 euros. En effet, une erreur de présentation de ce budget prévisionnel 2026 s'est glissée dans le diaporama support de la commission et a été décelée a posteriori.

Considérant l'intérêt de l'action de l'association des amis de la baie d'Audierne pour l'animation de la maison de la baie d'Audierne ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021 n° C-2021-06-10-33 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la demande de l'association des amis de la baie d'Audierne du 6 octobre 2025 ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention 4 500 € à l'association « les amis de la baie d'Audierne » conformément à la demande figurant dans le budget prévisionnel 2026.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)